

**REDACTION :**  
N° 363, rue des Flandres (le plus de la rue)

**TOURCOING, rue Verte, 10**

**siège administratif**  
rue Nationale, 51, à Lille

**PRIX DES ABONNEMENTS**  
ROUBAIX-TOURCOING  
12 mois, 4 fr. 50. — Un an, 48 fr.

**Nord et départements limitrophes**  
Trois mois, 5 francs. — Un an, 50 francs.

**LIRE PLUS LOIN :**  
Les désastres anglais au Transvaal.

**L'Affaire Brière.**  
Deux vieillards étranglés.

**Complot anarchiste en Italie.**

**Ferdinand Buisson**

Nul, peut-être, n'a marqué plus profondément sa trace dans l'œuvre de la troisième République que M. Ferdinand Buisson.

Quand Jules Ferry voulut assurer l'application de la grande loi qui institua en France l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire, ce fut à M. Buisson, alors inspecteur général de l'enseignement, qu'il s'adressa, pour le placer à la direction de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique.

Pendant plus de vingt ans, M. Buisson conserva ces importantes fonctions; pendant plus de vingt ans, il travailla, avec une activité sans relâche, avec une conviction et une foi inébranlables, à rendre l'école, qu'on accusait autrefois de retarder, à l'œuvre de progrès démocratique, l'éducation intellectuelle et morale du peuple, qui lui avait été confiée.

Sous son impulsion, furent placés les écoles sortirent en quelque sorte de terre, sur toute l'étendue de la France; les antiques masures mal tenues et délabrées, sans espèce, sans confort, souvent sans aucun nombre, furent remplacées par des bâtiments nouveaux, vastes, bien aérés et bien éclairés, pourvus du matériel scolaire le plus moderne et le plus complet. Des écoles normales furent créées. Des instituteurs jeunes, instruits, aux idées larges, et d'ardeur enthousiaste vinrent renforcer les anciens maîtres, prodiguant dans toutes les communes les bienfaits de l'Instruction.

Ses enseignements, la pauprière des villes et des campagnes s'élevèrent à la République, dans laquelle le tenaient autrefois ses gouvernements, c'est à la République, sans doute, c'est à Jules Ferry, qui lui doit sa vie, c'est à lui-même, en grande partie, à M. Buisson, à l'opiniâtreté et au zèle démocratique qu'il a montrés, en ces vingt dernières années, dans l'accomplissement de sa grande tâche.

Un républicain fervent, démocrate passionné pour la cause de ce peuple auquel il a consacré sa vie laborieuse, M. Buisson eut aussi un philosophe dont l'esprit s'éleva à s'aborder avec une hardiesse et une généralité les graves problèmes politiques et sociaux de l'heure présente.

Revenu à la Sorbonne comme professeur de morale et de pédagogie, il a pris place parmi cette élite de l'Université, ces hommes d'intelligence, de clairvoyance et de cœur, qui ont compris qu'en ces temps de luttes et de passions déchaînées, quand sont sur prises toutes les forces du passé, avec les aspirations gigantesques, les espérances mélangées de l'avenir, il y avait tout le droit de se renfermer égoïstement dans des études abstraites et spéculatives; ils devaient se mêler au peuple, lui apporter l'aide puissante de leur science et de leur autorité, et marcher au premier rang de ses défenseurs.

Parmi ceux qui se levèrent quand le Droit et la Justice étaient outragés et violés, M. Buisson fut des plus courageux, dans son abnégation tranquille et sereine.

Et, aujourd'hui, il continue son œuvre. Il met sa parole, son érudition, son dévouement, au service de la démocratie, il travaille toujours à la construction de masses populaires, prêchant la liberté, la fraternité, la solidarité, champion indomptable du Progrès et de l'affranchissement humain, adversaire déterminé de toutes les puissances d'obscurantisme, de toutes les superstitions et de toutes les réactions.

Hier, il acceptait, à Paris, une discussion contradictoire et publique, avec l'abbé Naudet, le fougueur démocrate-chrétien.

Demain, il viendra à Lille traiter, en une conférence, au Grand-Théâtre, ce sujet du plus haut intérêt: *Les Universités populaires et les congrès sociaux*.

Nous félicitons vivement l'Université populaire de Lille d'avoir obtenu le concours d'un conférencier de la valeur intellectuelle, du caractère et du talent de M. Buisson.

« En venant l'écouter et l'applaudir, nous concédons redoubtamment un hommage à un professeur éminent, qui est, en même temps, un noble citoyen et un vaillant Français. »

Georges ROBERT.

**M. BUSSON**

M. Ferdinand Buisson est né en 1841, à Argentan (Orne).

Nommé inspecteur primaire, en 1874, par Jules Ferry, il fut député à l'Assemblée nationale par le département d'Orléans, et député, pour avoir publié en Suisse divers écrits sur les dangers de l'enseignement de la Bible et de l'histoire sainte dans les écoles. Le ministre lui retira son poste.

Envoyé à l'Exposition universelle de Vienne, en 1876, comme délégué du ministère de l'Instruction publique, il alla rendre les mêmes fonctions à Philadelphie, en 1876, et en 1878, il fut chargé de rapport sur la section de pédagogie de l'Exposition universelle de Paris.

M. Buisson fut nommé inspecteur général hors cadre pour l'enseignement primaire, le 31 août 1878, et appelé, sous le ministère Ferry, à la direction de l'enseignement primaire le 10 janvier 1879. C'est à lui que la République doit l'organisation de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire.

Quand il quitta la direction de l'enseignement primaire, on le fit remplacer par M. Bayet, recteur de l'Académie de Lille. M. Buisson, qui est docteur en lettres, fut appelé à la direction de morale et de pédagogie à la Sorbonne. Il est commandeur de la Légion d'honneur.

**L'ADMISSION TEMPORAIRE**

**Le texte voté par le Sénat**

Le Sénat a voté à une majorité considérable la loi sur l'admission temporaire des biens. Il a également voté une loi sur le régime des biens communaux. Ces deux lois ont été adoptées par le Sénat à la majorité des deux tiers.

La loi relative à la loi votée par la Chambre Haute :

Article 1<sup>er</sup>. — Le régime de l'admission temporaire est régi par les lois des 5 juillet 1836 et 11 janvier 1856 et les modifications qui y ont été apportées.

Article 2. — Le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers est fixé par le ministre des finances.

Article 3. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

Article 4. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

Article 5. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

Article 6. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

Article 7. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

Article 8. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

Article 9. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

Article 10. — Le ministre des finances est autorisé à modifier le montant des droits de douane des biens étrangers soumis à l'admission temporaire des biens étrangers.

**NOUVELLES A LA MAIN**

La femme de Duforenaux est tombée comme un foudre sur le nez d'un homme.

M. le mari en pleint :

— Oh ! mon fidi ! s'écrie-t-il souvent, que ma moitié est donc arrivée !

Un village.

— Ah bien ! moi-même Biju, et votre fidi !

— Ah ! ah ! l'été qu'on se voit toutes en l'air ?

Un courrier.

**HORS FRONTIÈRES**

**LETTRE DE MADRID**

**UN ROI DE RÉACTION**

L'agitation politique. — Campagne de presse. — Un incident à l'Université. — Réponse tumultueuse à la Chambre. — La division du parti libéral.

Madrid, 25 décembre.

À mesure que s'avance l'heure de la majorité du jeune roi, l'Espagne s'agit davantage. Il ne se passe pas de jour qu'un signal se produise comme un sud, à l'est comme à l'ouest de la Péninsule, des événements, symptômes de l'effervescence des esprits. En Catalogne, c'est le catinisme qui, sous une forme ou sous une autre, se dresse menaçant; fédéralisme d'un côté, régionalisme de l'autre. En Andalousie, c'est l'anarchisme qui se développe sous l'égide de la loi. En Castille, des groupes successifs de conflits paraissent à l'horizon, et c'est à peine que l'on évite de voir se produire des incidents de ce genre. À Madrid, le parti libéral est divisé en deux camps, et l'on s'attend à ce que le roi, lorsqu'il aura été élu, se verra couronné par un parti libéral qui sera le résultat de la lutte entre ces deux camps.

Le parti libéral est divisé en deux camps, et l'on s'attend à ce que le roi, lorsqu'il aura été élu, se verra couronné par un parti libéral qui sera le résultat de la lutte entre ces deux camps.

**CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT**

**UNE RÉFORME NECESSAIRE**

**Des rapports**

Dans un article précédent, nous avons montré que les rapports des directeurs d'écoles sur leurs élèves offrent de très grands inconvénients. Aujourd'hui, nous nous proposons d'y trouver un remède.

Depuis quelques temps, on réclame beaucoup que les rapports des directeurs d'écoles sur leurs élèves offrent de très grands inconvénients. Aujourd'hui, nous nous proposons d'y trouver un remède.

Depuis quelques temps, on réclame beaucoup que les rapports des directeurs d'écoles sur leurs élèves offrent de très grands inconvénients. Aujourd'hui, nous nous proposons d'y trouver un remède.

**LE JEU ET LES PETITS ANGLAIS**

Étonné, sous le nom, la plus grande école anglaise de l'Angleterre, c'est, sur une phrase célèbre de Wellington, sur les terrains de jeux d'Éton, que nous nous sommes penchés.

« Oh, il paraît que, depuis quelques temps, les boys ne se contentent plus de jouer qui ont fait, nous dit-on, les terrains de jeux d'Éton, que nous nous sommes penchés. »

« Oh, il paraît que, depuis quelques temps, les boys ne se contentent plus de jouer qui ont fait, nous dit-on, les terrains de jeux d'Éton, que nous nous sommes penchés. »

**LES DÉPÊCHES**

**Paris, 27 décembre.** — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

**Legion d'honneur.** — Le ministre de la marine et des colonies a soumis au conseil les propositions de nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

**M. de Godeaux.** — M. de Godeaux a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.

**Non généraux.** — M. le ministre de la guerre a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.

**Le ministre de la marine.** — Le ministre de la marine a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.

**COMMISSION DU BUDGET**

Paris, 27 décembre. — La Commission du budget a entendu aujourd'hui le rapport verbal de M. de Godeaux sur le budget de l'exercice 1902.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Le ministre de la marine a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.

**LES DÉCORATIONS**

Paris, 27 décembre. — Les décorations de l'année 1901 ont été publiées dans le Journal officiel.

Le ministre de la marine a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.

**LA SAÛT DE M. WALDECK-ROUSSEAU**

Paris, 27 décembre. — Les ministres vont se réunir ce soir en conseil à l'Élysée.

Le ministre de la marine a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.

**UN DIU**

Un diu merveilleux. — Un cultivateur de Nivernais vient de découvrir dans l'une de ses propriétés un diu merveilleux.

Le diu est d'une valeur inestimable.

Le ministre de la marine a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.

**EXPERIENCE**

Entre sous-marins et cuirassés.

Paris, 27 décembre. — Une expérience intéressante d'attaque combinée entre les sous-marins et les cuirassés a été faite à la mer.

Le ministre de la marine a fait signer un mandement judiciaire portant sur la liquidation des départements.